



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 06

Réunion du : 2 mai 2023

Lieu : Yvetot

Présidence : M. Romain FERET.

Membres présents : Mme Françoise PORTELLO, MM. Davy ANCELIN, Thierry BRISSET, Philippe DAJON, Christophe GUERPIN, Xavier LEFRANCOIS, Lilian LEROUX, Nicolas LEVASSEUR, Claude SAULNIER.

Membre présent en visio : M. Ludovic MORIN.

Membre excusé : M. Bernard CAUCHOIS.

Invité : M. Olivier FLEUTRY (Directeur du DFSM).

Civilités :

Condoléances :

M. Romain FERET présente, au nom du District de Football de Seine Maritime et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- M. Michel MONNIER, ancien dirigeant du HAVRE AC.
- Mme HOULE Stéphanie, dirigeante du FC DIEPPE.
- M. Jean Louis STERVINIYOU, dirigeant du SC OCTEVILLE.

Approbation du procès-verbal.

Le Président soumet à l'approbation des membres :

Des procès-verbaux des réunions du 04.02.2023 et 02.04/2023.

En l'absence d'observation, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.



Fonctionnement des Commissions.

Sur proposition de M. SALEM Sadia, Présidente de la Commission Départementale des compétitions féminines de nommer :

Mme SCHULTZ Lucilia, membre de la Commission Départementale des compétitions féminines :

Les membres du Comité de Directeur valide cette proposition à l'unanimité des présents

Campagne ANS 2023

Dans le cadre de la campagne ANS 2023 pour le volet FFF dont la saisie des dossiers s'est terminée au 30/04, 17 clubs ont proposé 42 actions pour un montant total de demandes de subventions d'environ 163 000 euros. L'enveloppe pré-attribuée par la ligue s'élève à environ 38 000 euros. Pour ne pénaliser aucun club, le DFSM propose l'attribution d'une part forfaitaire pour chaque action éligible, d'ajuster le montant de la subvention à celui des demandes lorsqu'elles sont inférieures à la part forfaitaire, et de verser le reliquat après répartition globale à des actions entrant particulièrement dans un axe prioritaire de développement du district.

Il en ressort les propositions suivantes :

Nom bénéficiaire	Montant demandé	Montant proposé
HAVRE ATHLETIC CLUB FOOTBALL ASSOCIATION	31 500	2 550
OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES (SECTION FOOTBALL)	24 000	2 550
FOOTBALL CLUB DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY (FC SER)	16 200	2 550
UNION SPORTIVE QUEVILLY ROUEN MÉTROPOLE	15 000	2 550
OLYMPIQUE PAVILLAIS	14 000	2 550
MAISON DE QUARTIER GRIEU-VALLON SUISSE	9 000	2 550
CLUB OLYMPIQUE DE CLÉON	8 000	2 550
UNION SPORTIVE DOUDEVILLAISE	6 800	2 550
AMICALE LAÏQUE DÉVILLE - MAROMME FOOTBALL	6 200	2 700
UNION SPORTIVE NORMANDE 76	6 000	1 700
OLYMPIQUE DE DARNÉTAL	5 500	2 550
USC BOIS GUILLAUME	5 200	1 800
HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF	3 550	1 800
CANY FOOTBALL CLUB	3 044	2 146
FOOTBALL DE LA BOUCLE DE SEINE (FBS)	2 300	1 650
ENTENTE SPORTIVE DU MONT GAILLARD (E S M G A)	4 150	1 915
STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB	3 000	1 700
TOTAL	163 444	38 361

Il est à noter que ces propositions seront fonction de la décision de la commission ANS de la Ligue qui peut d'ici sa réunion prévue le 30/05 vouloir changer à nouveau les conditions de répartitions des sommes. D'une manière générale, la Ligue tend à désavantager le DFSM dans ses clés de répartition et il conviendra de veiller à ce que l'éventuel différentiel final ne fasse pas l'objet d'une perte importante pour les clubs du District.

Le comité directeur valide ces propositions à l'unanimité des présents.



Services civiques pour les clubs.

Le DFSM bénéficie d'un agrément collectif auprès de l'Agence Nationale du Service Civique depuis le mois de janvier. Dans ce cadre, 9 contrats de volontariat ont été conclus. Le SDJES qui est en charge des agréments souhaite que les clubs se rapprochent progressivement du DFSM pour leurs besoins ultérieurs. Le DFSM pour sa part, souhaite ouvrir le dispositif des « services civiques » aux petits clubs qui n'ont pas l'ingénierie administrative leur permettant de déposer une demande d'agrément. Sur le fonctionnement, les contrats conclus doivent intégrer une des six missions proposées et référencées par le District et le SDJES, sur des durées de 8 mois principalement. L'ASP verse une indemnité de service civique mensuellement au jeune, le club doit s'engager à verser une indemnité de frais d'environ 111 euros et le district doit pour sa part, organiser le suivi administratif des volontaires, créer un ou plusieurs rassemblements annuels, mettre en œuvre les formations obligatoires, animer une communauté des volontaires et réaliser les bilans de mission en relation avec les clubs hôtes. Dans ce cadre, le District bénéficie d'un financement de cent euros par mois et par jeune volontaire. Selon l'agrément négocié pour trois ans avec l'Agence Nationale, le District pourrait octroyer une centaine de services civiques sur le territoire. L'objectif à la rentrée 2023 est de pouvoir engager une soixantaine de volontaires au profit des clubs.

Siège social.

Il est fait présentation du projet de constructions et d'aménagement du site « de la Gare ». Pour mémoire, le DFSM a réalisé l'acquisition d'un terrain et d'un ensemble de bâtiments et friches industrielles pour la somme de trois cent cinquante mille euros en 2022. Cette acquisition a fait l'objet d'une négociation de gré à gré directement avec le propriétaire et d'un échange avec les élus et services de la Ville d'Yvetot et de la Communauté de Commune quant au projet. L'objectif est de pouvoir doter le DFSM d'un site administratif faisant fonction de siège en pleine propriété (rénovation d'un bâtiment ancien) et de disposer d'un espace collaboratif permettant la tenue de réunions, de formations, la mise à disposition de locaux à titre locatif, et l'implantation éventuelle de services administratifs territoriaux. A ce jour, les permis sont en cours d'instruction et doivent subir les délais d'instruction des Architectes des Bâtiments de France, ainsi que celui de purge des recours aux tiers. L'objectif est de pouvoir disposer des locaux du siège en fin d'année 2023, et des locaux neufs à la fin du 1^{er} trimestre 2024. Les délais sont ténus mais réalisables.

Il est rappelé la stratégie financière qui consiste à réaliser un emprunt global de 1,6 M€ pour cette opération, qui sera financée en partie par les loyers perçus sur les tiers (locations de bureaux, open space, locations de salles ...) et par l'économie réalisée sur les loyers actuellement payés pour le siège du District rue de la Corderie. Par ailleurs des économies de flux et fluides seront constatées à terme puisque les bâtiments répondront à la norme RT2020 et que les couts de connexion à la fibre actuellement sur une ligne dédiée se feront sur des lignes mutualisées dont le cout est bien moindre. Cet emplacement de première qualité garanti un risque financier néant sur la finalité de l'opération immobilière. Sur l'emprise foncière, le projet prévoit également des emplacements de stationnement publics et privatifs, ainsi que le maintien de végétalisation. Les plans des bâtiments ont été présentés au Comité Directeur.



Le Comité directeur valide les propositions de financement et le principe d'investissement à l'unanimité des présents.

Centre technique à Jumièges.

Pour mémoire, le DFSM et la Base de Loisir de Jumièges-Le-Mesnil se sont entendus sur un projet de développement commun de l'offre de pratique sportive sur le site. Plusieurs typologies d'équipements sont envisagées, destinée d'une part, à une utilisation mutualisée entre la Base et le District, et d'autre part, à usage privatif du District. Ainsi, plusieurs terrains éligibles aux subventions ANS « terrains de proximité » sont prévus : 3 FIVE, 1 Beach Soccer, 1 terrain multisport, un A11 synthétique et un ensemble de vestiaires destinés à servir les deux terrains A11.

A ce jour, les procédures d'urbanisme ont été engagées, sur la base d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels constituée pour une durée de 20 ans. Les terrains sont soumis au permis d'aménager du fait de la présence de monuments classés. Les travaux devraient pouvoir commencer au début du mois de septembre 2023 pour une livraison avant la fin de l'année 2023.

Dans ce cadre, il est prévu de solliciter les subventions du Département, du FAFA Instances, et de compléter le financement des investissements en autofinancement sur les fonds de réserve associative du District tel que présenté lors du Comité Directeur.

Ce centre technique permettra l'accueil des manifestations du DFSM, des détectations, des formations, et permettra également de concéder l'utilisation des équipements à des clubs extérieurs. Le volet organisationnel sera confié à la Base de Loisir, qui est en mesure de proposer des solutions d'hébergement de différentes gammes (collectifs, individuels) et des solutions de restauration.

Le Comité Directeur approuve le projet, constate le besoin de financement et donne son accord concernant les demandes de subventions afférentes à l'unanimité des présents.

Point sur l'immobilier, Le Havre.

Après de nombreuses visites d'investisseurs, le site du Havre n'est toujours pas vendu. L'existence d'une copropriété pose des problèmes quant aux projets présentés par les prospects et dans ce cadre, nous avons confié à une seconde agence la commercialisation du bien avec un objectif de maintien de la destination de l'immeuble en bureaux. La valeur estimée du bien est de 260 000 euros nets vendeur.

Si aucun compromis n'intervient d'ici la fin du mois de juin, de nouvelles pistes (ventes aux enchères notamment) pourraient être envisagées. Le site du Havre n'est pas couteux en fluides puisque qu'inoccupé, mais représente une charge en fiscalité foncière et une trésorerie non liquide qu'il convient de résoudre. Une mise en location pourrait également être envisagée mais supposerait des investissements en matière d'amélioration des aménagements existants. Dans cette hypothèse, le site connaît également des problèmes d'accessibilité (existence de marche) potentiellement onéreux à résoudre.

Le comité directeur prend acte des informations.



Diverses subventions.

Le directeur informe qu'une demande de subvention a été réalisée auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre d'un projet expérimental de lutte contre les addictions pour un montant de 3 000 euros. Un rendez-vous est programmé avec l'ARS pour discuter des possibilités partenariales étendues sur les axes prévention / sport santé s'appuyant notamment sur les nouvelles pratiques et le maillage territorial des clubs.

La subvention liée aux annonces faites concernant les achats de mini-buts pour les clubs « écoles de foot » est suspendue au déroulé d'une commission permanente ou d'une assemblée plénière de la collectivité départementale. Cette subvention est sollicitée pour un montant de 44 100 euros. Pour mémoire, une première proposition de l'assemblée départementale avait été faite pour un financement de 100% de l'action mais cette résolution a été rejetée par l'opposition départementale.

Dans cette nouvelle proposition, le district aura à charge 40% du cout des buts, et l'imputera sur son budget de fonctionnement, en section de soutien aux clubs.

Dans le cadre des projets d'aménagements de terrains sur le site de la base de Jumièges-Le-Mesnil, le DFSM va introduire des demandes de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un volume global de 80% du montant des investissements concernant les petits terrains. Une demande complémentaire FAFA Equipement "instances » sera réalisée conjointement pour les installations qui ne sont pas éligibles au plan des « 5000 équipements de proximité ». Par ailleurs, le Département sera sollicité dans le cadre de ses aides habituelles à la création d'équipements structurants.

Le Comité Directeur valide le principe des demandes de subvention en quantité et montants à l'unanimité des présents.

Le Président du DFSM,

M. FERET Romain

Le Secrétaire Général du DFSM

M. DAJON Philippe